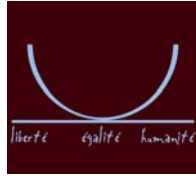


I P C D



CR



AMDH



AFCF



SOS-Esclaves

Ne tronquons pas le droit à la vérité le devoir de mémoire contre le pécule !

Déclaration commune

Le 25 mars 2009, dans les locaux de la Présidence, à Nouakchott, une série de consultations confidentielles, entre des représentants de certaines associations de victimes, les pouvoirs publics et des sommités religieuses, aboutit à un protocole d'accord pour une réparation matérielle au profit de quelques centaines de personnes, particulièrement les veuves et les rescapés militaires, sur les milliers de négro-africains de Mauritanie, victimes de violations massives et graves des droits humains sous la dictature de Ould Taya. La partialité du geste, d'ailleurs négocié dans le secret et la clandestinité, pour exclure et d'isoler les ONG les plus actives dans la lutte contre l'impunité, consacre la volonté, par la junte sous la direction du Haut Conseil d'Etat, de diviser les rangs de la communauté nationale des Droits de l'Homme et d'annuler tous les efforts vecteurs du consensus exceptionnel des journées de concertation de novembre 2007.

Aujourd'hui, la mesure intervient dans le contexte d'attente de l'élection présidentielle de juin 2009 que les autorités militaires s'emploient à tenir, de manière unilatérale, contre l'opinion des citoyens non avertis et des instances régionales et internationales auxquelles la Mauritanie est partie ; elle relève d'une tentative de réduire l'enjeu, à une prière, non sur les tombes des victimes ni dans leurs villages respectifs ; une simple modalité de l'indemnisation, prive ainsi le peuple mauritanien, de la faculté de la justice et de vérité. Le devoir de mémoire, cède alors sous couvert de discours lénifiant sur la fraternité islamique et cache mal l'évidence de calculs, à la fois de circonstance et structurels :

- Le Général Ould Abdel Aziz, auteur d'un putsch et candidat de la junte, se présente au suffrage universel, sans tenir compte de ses compatriotes et de la classe politique. Il s'érige en sauveur de l'unité nationale, avec la bénédiction de présumés représentants des populations martyres dont l'ambition et l'esprit d'arrivistes n'est plus à démontrer. Après tant d'années d'occultation du crime collectif, par la négation systématique des faits et une loi scélérate d'amnistie des coupables pourtant connus de tous et listés, la raison d'état planifie l'impossible amnésie.

- La nature de la compensation, parce qu'elle se restreint au maniement des symboles et à la trivialité de l'argent, sauve l'essentiel du système de domination, c'est-à-dire l'immunité des tortionnaires, derrière le bouclier du pardon décrété. En somme, le tri des interlocuteurs influençables et la manipulation des hommes religieux dans le traitement d'un dossier qu'ils ne maîtrisent pas réconfortent, aujourd'hui, la faiblesse de prétendus délégués de la communauté négro mauritanienne ; le sommet du pouvoir militaire se dédouane, à peu de frais, et préserve sa force de dissuasion, c'est à dire la garantie du potentiel de récidive;

- L'option d'un règlement « en famille » mine la cohésion des Mauritaniens parce qu'elle s'emploie à évacuer la compétence universelle et son corollaire, le refus de l'oubli; elle vise à contourner les prescriptions de notre sainte religion et du droit international, au service des

tentations internes, de se soustraire et de soustraire les auteurs de sévices, de déportations et d'homicides, à une légitime exigence d'équité.

La caution de notables religieux et d'intellectuels organiques et statiques, souvent utilisés dans les services de renseignements de la dictature, offre à l'essai, une touche de cynisme toute locale : Les discours de Kaédi, le rassemblement populaire et la cérémonie de prière pour l'apaisement des défunts, dévoilaient, par la composition de l'auditoire et la distribution des rôles, un exercice consommé de confusion. Les ayant droits des disparus, d'authentiques survivants, des élus et imams hier stipendiés par la Direction de l'Etat civil et de des Populations applaudissaient le Général et se congratulaient dans une commune inclination à étouffer le cadavre. Une marche de soutien du faible au fort viendra conclure le marchandage, devant les grilles du Palais Présidentiel.

Face à la regrettable dérive où s'entremêlent la mesquinerie individuelle d'une poignée de pseudo-militants et la crédulité d'innocentes veuves, nous, associations signataires du présent témoignage, réaffirmons :

-Notre attachement aux recommandations de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples d'Avril 2000, lors de sa session d'Alger et à celles, encore plus explicites, du comité des Nations Unies pour l'élimination du racisme et de la discrimination (CERD) de septembre 2004, puis des conclusions de son rapporteur spécial en 2007 ;

- La souveraineté du droit international face aux stratégies d'auto amnistie que les autorités militaires s'escriment à ériger en directives pour le règlement du passif humanitaire, dans le but de prescrire l'action de la compétence universelle et la mise en œuvre d'une justice transitionnelle, toutes gesticulations au motif, inavouable, de protéger le coupable, de la rigueur de la loi;

- Notre volonté et appui à l'application du processus des Journées de Concertation Nationales du 25 novembre 2007, comme cadre consensuel approprié à la réconciliation nationale, sur la base d'un débat public, de la diffusion de la vérité et de l'assainissement de l'administration et de l'appareil militaire et de sécurité, loin de l'emprise des exécutants et instigateurs d'assassinat et de violences à visée raciste et xénophobes ;

- Notre appel, aux défenseurs des droits de l'Homme et de l'égalité citoyenne, à se mobiliser contre l'impunité et toute action non concertée, avec tous les acteurs, pour le règlement du contentieux pénal, civil et administratif, afin d'éviter, à la Mauritanie, le péril de l'amputation de la mémoire, source de frustration, de revanche et d'encouragement aux discriminations et à la validation du crime organisé.

Nouakchott, le 29 mars 2009

- Association des Femmes Chefs de Famille : Aminetou Mint Ely, Présidente
- Association Mauritanienne des Droits de l'Homme : Me Fatimata M'Baye, Présidente
- Conscience et Résistance : Elarby Ould Saleck, Porte-parole
- Initiative Citoyenne pour la Démocratie, Aïssata Satigui Sy, Coordinatrice
- SOS Esclaves : Boubacar Messaoud, Président